

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2018

Convocation : le 18 Mai 2018

Présents : Mesdames BERGERON, VASSEL, PLAGNAT, CORBIN
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON,
MARGIRIER et HURLIN

Excusée : Madame LE MOULT

Nathalie LE MOULT a donné procuration à Fabrice BASSET

La séance est ouverte à 20 heures.



web

Le procès-verbal du 27 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Solange BERGERON

- **Traversée de la Bâtie de Crussol Projet d'aménagement – devenir des arbres :**

Suite au contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre passé avec le SDEA, rencontre avec le paysagiste du service le 8 Juin pour examen du projet de la traversée de la Bâtie.

Monsieur le Maire ouvre le débat relatif au devenir des 3 arbres qui bordent la chaussée et dont 2 présentent un danger potentiel dans la mesure où ils sont implantés en zone piétonne face au parking nouvellement créé.

Après échanges, la décision de procéder à l'abattage des 2 platanes est validée (POUR : 10 // ABSTENTION : 3) pour des raisons de sécurité.

S'agissant du tilleul, le paysagiste sera consulté pour envisager son intégration dans le projet d'aménagement.

De nouveaux arbres seront plantés à l'automne dans le jardin en cours d'aménagement et face à la mairie.

- **vente et division en lots terrain communal de la Bâtie :**

Des acquéreurs s'étant manifestés pour s'installer à la Bâtie, Monsieur le Maire propose qu'une réflexion soit enclenchée sur un projet de vente et division en lots du terrain communal de près de 7000 m² situé au Sud à la Bâtie de Crussol. La commission urbanisme se réunira le lundi 18 juin à 19 heures afin de réfléchir au projet d'aménagement du terrain.

- **Aménagement du bâtiment du Fringuet :**

Le plan relevé d'état des lieux a été réalisé par un géomètre.

L'équipe municipale décide de consulter 1 architecte local pour concevoir et imaginer 2 plateaux modulables de 160 m² facilement adaptables selon le type d'activité.

- **délaissé de terrain sur la RD 533 : le Petit Fringuet**

Lors de sa séance du 23 février 2018, l'équipe municipale avait délibéré pour le transfert de domanialité du domaine public départemental vers le domaine public communal d'une emprise de terrain sur la RD 533. La commission permanente du Conseil Départemental a décidé de céder à la commune cette « dépendance » inutilisée du domaine public d'une superficie d'environ 1 790 m². La commune fera son affaire du déclassement de l'emprise à céder aux propriétaires riverains qui pourraient être intéressés. Un courrier leur sera adressé prochainement étant précisé que la communauté de communes Rhône Crussol souhaite conserver une zone de stockage pour les travaux de voirie.

- **Mutualisation du service « gestion de la paie » Délibération n° 29 / 2018**

Dans le prolongement du schéma de mutualisation intercommunale et conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code Général des collectivités territoriales prévoyant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Ainsi Monsieur le Maire propose que la commune de CHAMPIS adhère au nouveau service ressources humaines commun qui va être créé à compter du 1^{er} janvier 2019, géré par la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Ce service commun sera chargé de l'ensemble des tâches relatives à la gestion des ressources humaines pour le compte de la Communauté de Communes Rhône Crussol et des communes membres qui souhaiteraient adhérer au moyen d'une convention.

Les frais de fonctionnement liés à ce service seront refacturés aux collectivités adhérentes au prorata du nombre de fiches de paie de chaque membre. Le montant mensuel pourrait être de 11 € par bulletin pour la mission « gestion de la paie » et de 45 € par bulletin pour la mission « tout inclus » (gestion des carrières,)

A cet effet, le Conseil municipal est invité à délibérer quant à l'adhésion de la commune de Champis au service RH commun.

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de service commun en dehors des compétences transférées.

Le Conseil Municipal de CHAMPIS :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au service ressources humaines commun, géré par la Communauté de Communes Rhône Crussol pour la mission « gestion de la paie »

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de fonctionnement du service commun et les modalités financières,
- inscrira au budget 2019 les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Lotissement le SOULEDOMATI : médiation en cours :**

Validation du protocole d'accord de médiation conventionnelle faisant suite aux rencontres des 13/09/2017 et 03/05/2018 à savoir :

- Servitude de passage pour canalisations assainissement
- Enfouissement ligne électrique
- Indemnisation globale forfaitaire de 5 000 €
- Projets de construction sur parcelle 169 conformes au PLU approuvé le 29 mars 2013
- Homologation du protocole par le Tribunal de Grande Instance de Privas.



- **Travaux en cours :**

- ❖ **Four à bois :** tous les vendredis après midi ou tous les samedis matins encadré par Guérolé Vallon, Adjoint en charge des bâtiments, le chantier participatif se poursuit dans une ambiance conviviale. L'impressionnante charpente en bois est en place. Un grand merci à la dizaine de bénévoles déjà impliquée dans ce beau projet.

Inauguration du four le samedi 23 juin à l'occasion de la fête de la musique.

- **Fauchage des voies communales :** fauchage de sécurité de l'herbe des carrefours réalisé par nos employés communaux. Une passe de sécurité sur les voies communales sera effectuée à partir du 4 juin. Suite à la réouverture de la passerelle du Castelet, une

- équipe du Tremplin débroussillera en direction de Vinard à compter du 11 juin.
- **Travaux salle Toinou** : aménagement d'une allée en pavés et construction d'un muret en pierre en cours de réalisation à la descente des escaliers salle Toinou



- **Délibération N° 30 / 2018 : Attribution du marché de travaux « centrales photovoltaïques décentralisées sur les toitures des bâtiments Mairie et Eglise »**

Le Maire rappelle les démarches engagées dans le cadre de l'opération « centrales photovoltaïques décentralisées sur les toitures des bâtiments Mairie et Eglise ».

Il rappelle que lors de sa séance du 16 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de cette opération.

Ainsi une consultation a été réalisée le 23/03/2018 par la commune de Champis.

Le Maire donne lecture de l'analyse des offres réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07).

Après délibération le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre avec la variante 1 de l'entreprise HELIOSCOP pour un montant total de 39 991.54 euros HT, soit 47 989.85 euros TTC ;
- autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre.

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION)

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **compteurs LINKY : FAUT IL AVOIR PEUR ?**

Le nouveau compteur capable de relevé les consommations d'électricité à distance est controversé. Des usagers le jugent intrusif et potentiellement dangereux. Si les interrogations sont légitimes elles ne sont pas toujours fondées.

Rappelons que les communes n'ont pas le droit d'interdire le déploiement du compteur. A ce jour, toutes les délibérations des communes visant à l'interdiction du déploiement ont été déboutées devant les tribunaux. Un courrier est adressé au Président du Syndicat Département d'Energie de l'Ardèche pour lui demander d'exprimer la position du syndicat sur ce sujet.

- **Implantations commerciales et artisanales : rencontre avec la CCRC**

La CCRC va rencontrer les élus de la commune de Champis afin de leur faire part des conclusions du groupe de travail sur les implantations commerciales et artisanales sur notre secteur. Cette rencontre aura lieu à la CCRC le 14 juin à 18 heures.

- **Participation à la journée de découverte de la voie bleue à Chateaubourg le 3 Juin :**



Pour Champis 5 bénévoles (D. DUPIN, S. BERGERON, N. LE MOULT, G. DEJOURS et Patricia CRABEIL) vont participer en tant que bénévoles à cette manifestation. L'éventuel bénéfice de la buvette sera partagé entre les communes bénévoles.

- **MAM : réception des travaux : mardi 29 mai 2018**

La réception des travaux réalisés à la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) de Garnier la Souris Verte par André Pascal (création d'un local poussettes, changement du grillage) aura lieu le mardi 29 mai 2018 à 18 h 30

- **Achat mutualisé d'une mini-pelle :**

La commune de Champis en lien avec le commune de Saint Sylvestre souhaite acquérir une mini pelle. Un devis a été établi. Réflexion en cours par les élus des 2 communes concernées.

- **Mémoire des anciens :**

Afin de faire revivre la mémoire de nos anciens, Solange BERGERON et Eric GUERIN souhaitent réunir et réaliser des vidéos (souvenir d'enfance, de famille, d'école,.....) d'anciens du plateau ; la deuxième rencontre a été fixée au mardi 19 juin après midi à la salle Toinou. Une manière de constater les évolutions sociétales intervenues dans les modes de vie depuis une soixantaine d'années.

- **Un été en musique :**

Pour Champis retenir la date du 26 juillet. Belle soirée en perspective avec le groupe KARPATT. Tous les concerts sont gratuits.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL PRÉSENTE LE

FESTIVAL MUSIQUES D'ÉTÉ

RHÔNE CRUSSOL

DU 12 JUILLET AU 16 AOÛT

CONCERTS GRATUITS

<p>JEUDI 12 JUILLET 21H ISAAC BONNAZ ST-ROMAIN-DE-LERPS THÉÂTRE DE VERDURE</p>	<p>JEUDI 19 JUILLET 21H LUIZ PAIXÃO BOFFRES COUR DU CHÂTEAU</p>
<p>JEUDI 26 JUILLET 21H KARPATT CHAMPIS THÉÂTRE DE VERDURE GARNIER</p>	<p>JEUDI 2 AOÛT 21H JOAO SELVA ALBOUSSIÈRE LE VILLAGE</p>
<p>JEUDI 9 AOÛT 21H MAGASIN DU CAFÉ ST-SYLVESTRE PLACE DU VILLAGE</p>	<p>JEUDI 16 AOÛT 21H SABALY SOYONS SITE DU BRÉGARD SALLE DES LOISIRS</p>

PLUS D'INFOS :
 RHÔNE CRUSSOL TOURISME - SAINT-PÉRAY : 04 75 40 44 75
 ALBOUSSIÈRE : 04 75 58 20 08 ET RHONE-CRUSSOL-TOURISME.COM
 SPECTACLES FINANCÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

RHÔNE CRUSSOL TOURISME
 BOXX
 Rhône Crussol

- **POUSSE MA PORTE :**

Cécile VASSEL, organisatrice de ce festival, lance un appel aux bénévoles qui veulent s'investir dans l'organisation du 2^{ème} festival Pousse Ma Porte. Prochaine réunion le 11 juin

Elle rencontre actuellement les élus des communes du plateau afin de leur présenter le bilan du premier festival.

- **Transmission de la mémoire : visite du Chambon sur Lignon**

Après la visite de la maison d'Izieu (Ain) en 2016 où 42 enfants juifs et 7 éducateurs ont été dénoncés et déportés le 6 avril 1944 dans les camps de la mort, c'est le village du Chambon sur Lignon qui sera visité le 4 juin par les élèves de CM1 et CM2 de l'école d'Alboussière Champis accompagnés de leurs enseignants. Rappelons que la tradition d'accueil de ce village est ancienne :

- ❖ 1914 : hébergement des réfugiés alsaciens
- ❖ 1936/1940 : hébergement des républicains espagnols
- ❖ 1939/1944 : terre d'asile pour les réfugiés et les maquisards

C'est dans le cadre de la transmission de la mémoire que la commune de Champis finance cette journée.

- **Rallye équestre le 10 juin 2018**

Fête de la musique : le 23 juin 2018



Matin :
Pot d'accueil offert aux participants

Randonnée challenge de 15 km
(cartographie, balisage, logique, habileté, maniabilité, Culture générale...)

Midi : Repas partagé

Après-midi :
Challenge complicité homme/cheval
(parcours type trail/équifeel/qualif loisir)

Départ de la mairie de Champis
Seul ou en équipe (4 max/équipe)



Entrée libre pour les Visiteurs

Renseignements & Inscription :

Léna Dupin : 0680147133
Cécile Roussel : 0617092144
equin.t.sens@gmail.com

Date limite pour les inscriptions : 1er juin 2018

Pensez à réserver votre repas de midi.
Inauguration du four à bois à 11 heures

- **Affaire VACHER : 1880 / 1897 :**

La France est terrorisée « le tueur de bergères » aurait commis une centaine de crimes abominables dans tout le sud du pays. Il en reconnaîtra 12. C'est à Champis – au bois des Pelleries-lors d'une tentative de viol qu'il sera arrêté. Une compagnie de théâtre professionnelle propose son spectacle créé en 2015. Elle pourrait se produire à Champis. Fabien Redon, propriétaire du restaurant LOU VIROULET accepte que ce spectacle se déroule dans sa nouvelle salle de restaurant car c'est dans ce lieu que l'assassin des bergères a passé sa première nuit attaché à l'une des poutres de la remise.

Ce spectacle pourrait être offert aux aînés de la commune après le traditionnel repas de décembre. Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle, le maire propose d'associer Alboussière à cette journée.

- **Animation pétanque :**

A partir du 1^{er} Juillet et jusqu'au 30 septembre tous les mercredis à compter de 14 heures sur la place de la Bâtie, face à la mairie vous pourrez vous adonner aux plaisirs de la pétanque. Si vous êtes un amateur « un tireur » « un pointeur » ou un joueur « complet » venez faire une partie de pétanque. Alain à l'initiative de cette activité vous accueillera et organisera les parties. Une nouvelle animation ouverte à toutes et tous petits et grands.

- **RAPPEL : Points propres :**

Merci de bien vouloir respecter les consignes pour le tri sélectif sur les différents points propres de la commune. Dans les prochaines semaines, la communauté de communes Rhône Crussol devrait installer de nouveaux bacs à Garnier et à la Bâtie.



- **Spectacle de Noël des enfants de Champis :**

Solange Bergeron et Isabelle Corbin sont en recherche de spectacles pour l'animation offerte aux enfants de Champis à l'occasion du goûter de Noël en décembre prochain.

- **Congrès des maires ruraux :**

Le prochain congrès des maires ruraux aura lieu le vendredi 15 juin 2018 à Flaviac (salle du Gaucher) il sera entièrement consacré aux finances des communes et des communautés de communes. Gilbert DEJOURS participera aux travaux.

- **Chantier eau / défense incendie : la Bâtie de Crussol**

Par lettre en date du 3 mai la société SOGEA (groupe COCA Sud Est) s'excuse auprès des habitants de Champis pour la durée (2 mois) anormalement longue du chantier (fuite sur réseau, entreprise spécialisée indisponible)

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 29 juin 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 15

Le Secrétaire de Séance

Madame Solange BERGERON

Les Membres du Conseil Municipal